

Règlement sur le fluor pour toutes les épreuves sanctionnées par Nordiq Canada

Janvier 2022



Règlement

Le règlement sur le fluor de Nordiq Canada pour la saison 2021-2022 comprend une interdiction complète de l'utilisation du fluor lors de toutes les épreuves sanctionnées par Nordiq Canada, à l'exception des épreuves de niveau 1 sanctionnées par la FIS.

- Lors de la réunion du conseil d'administration de Nordiq Canada de décembre 2018, le conseil d'administration a demandé au chef de direction d'examiner une politique pour éliminer l'utilisation de farts contenant du fluor pour les épreuves de niveau 2. En septembre 2021, la politique a été revue par les techniciens de fartage et le personnel de haute performance de Nordiq Canada, qui l'ont approuvée.
- Nordiq Canada a révisé la Politique d'inscription et sanction des épreuves de ski de Nordiq Canada (2.2.1) pour inclure une disposition indiquant que les farts de glisse et les poudres adhérentes contenant du fluor ne sont PAS PERMIS lors des épreuves sanctionnées de niveau 2. De plus, la recommandation s'est entendue à toutes les catégories juniors non sanctionnées par la FIS lors des épreuves sanctionnées de niveau 1.

Qu'est-ce que ça veut dire?

La politique sur le fluor de Nordiq Canada s'applique lors de toutes les épreuves de niveau 2 (coupes provinciales, championnats provinciaux, épreuves sanctionnées par Nordiq Canada). Cela signifie que :

- Les farts de glisse à teneur élevée, moyenne ou faible en fluor, incluant les poudres, les rondelles, les blocs et les liquides, ne sont PAS PERMIS.
- Les additifs en poudres et les durcisseurs pour temps froid ne sont PAS PERMIS.
- Les poudres adhérentes qui contiennent du fluor ne sont PAS PERMISES.

Lignes directrices

1. Lors des compétitions pendant lesquelles les épreuves de niveau 1 et 2 ont lieu en même temps, les lignes directrices de la politique s'alignent avec celles de la catégorie la plus élevée dans la classe combinée.

2. Lors des compétitions pendant lesquelles les catégories sont combinées pour le préclassement, les lignes directrices de la politique s'alignent avec celles de la catégorie la plus élevée dans la classe combinée.
3. Le programme sera autogéré et appliqué par tous les entraîneurs, les techniciens, les comités organisateurs, les parents et les athlètes.
4. Les délégués techniques assignés ne sont pas responsables d'appliquer la politique sur le fluor.

Le non-respect de la politique entraînera la disqualification de l'athlète.

Exemptions

- Compétitions sanctionnées de niveau 1 (NorAm, coupe régionale FIS, Coupe Canada, Coupe Nordiq et Championnats canadiens de ski).
- Tous les farts de retenue.